



**AVIS D'ADOPTION  
RÈGLEMENT 1584**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1584 intitulé « **RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE WESTMOUNT** » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 21 février 2022.

L'objet de ce règlement est de :

1. accorder la priorité aux valeurs sur lesquelles les membres du conseil fondent leurs décisions et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville ;
2. instaurer des normes de comportement qui promeuvent ces valeurs comme faisant partie intégrante du processus de prise de décision par les élus, ainsi que dans leur conduite générale ;
3. prévenir les conflits éthiques et, s'ils surviennent, d'aider à les résoudre de manière efficace et judicieuse ;
4. assurer l'application des mesures visant à faire respecter le code d'éthique et de déontologie en cas de manquements déontologiques.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site web de la Ville de Westmount, sur le lien suivant : <https://westmount.org/zone-resident/services-juridiques-greffe/reglements/>.

FAIT à Westmount, ce 24 février 2022.

**Denis Ferland**  
Greffier de la ville